

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Funguran Flow

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

## 110504932 Funguran Flow

Version 3.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 09.11.2017      Numéro de la FDS: PR-1109981      Date de dernière parution: 02.03.2017  
Date de la première version publiée: 04.06.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version 3.0 (CLP\_CH)      Date de révision: 09.11.2017      Numéro de la FDS: PR-1109981      Date de dernière parution: 02.03.2017  
Date de la première version publiée: 04.06.2014

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
Kupferdihydroxid	20427-59-2 243-815-9	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318	> 30 - < 40
Alcohols, C12-15, ethoxylated	68131-39-5 500-195-7	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400	< 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Jet d'eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
- produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : vapeurs irritantes

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.  
Evacuer la zone dangereuse, l'isoler.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Eliminer selon la réglementation en vigueur les résidus imprégnés par le produit.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.
- Mesures d'hygiène : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel.
- Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 12, Substances liquides non combustibles

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
- Matériel : PVC
- Délai de rupture : > 480 min
- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Délai de rupture : > 480 min
- Remarques : Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Le temps de pénétration peut être obtenu du

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Protection respiratoire	:	Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Suspension concentrée
Couleur	:	bleu
Odeur	:	caractéristique
pH	:	6,5 - 8,5 (20 °C) Concentration: 10 g/l Méthode: CIPAC MT-75.3
Point d'éclair	:	ne forme pas d'étincelles
Densité	:	1,35 - 1,45 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	180 - 240 mPa.s Méthode: OCDE ligne directrice 114

#### 9.2 Autres informations

Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
-------------------	---	----------------------------

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue si le produit est manipulé et stocké correctement.
-----------------------	---	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.950 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,56 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: non irritant

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant - risque de lésions oculaires graves.

Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Produit:

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Donnée se rapportant à l'agent actif.                                      |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,65 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202  |
| Toxicité pour les algues                                      | : | CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 35 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201<br>Donnée se rapportant à l'agent actif. |

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| Produit               | : | Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.   |
| Emballages contaminés | : | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.<br>Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.<br>Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |
- 

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA (Cargo)** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**IMDG** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**IATA (Cargo)** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA (Cargo)** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (MP)  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9

### 14.5 Dangers pour l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H331 : Toxique par inhalation.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse;

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission  
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



## 110504932 Funguran Flow

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
3.0	09.11.2017	PR-1109981	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			04.06.2014

---

EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.